

03

L

Politique IA & protocole d'anonymisation cabinet

CAS D'USAGE

Les collaborateurs du cabinet utilisent déjà l'IA — parfois avec des extraits de comptes clients. Avant qu'un client ne pose LA question (« et mes données ? »), le cabinet formalise sa politique IA et son protocole d'anonymisation.

TOKENS

Prompt	~250 tok
Données + contexte	~600 tok
Output	~600 tok

PROMPT PRÊT À COPIER-COLLER

sélectionner tout · Ctrl+A / Cmd+A

1 INSTRUCTION

Rédiger (1) une politique IA de cabinet adaptée au secret professionnel et (2) un protocole d'anonymisation opérationnel en 5 gestes, applicable par tout collaborateur avant n'importe quel usage IA — plus un paragraphe type pour répondre aux clients qui posent la question.

2 RÔLE

Tu es consultant(e) en gouvernance IA spécialisé(e) professions réglementées suisses : fiduciaires(secret d'affaires, art. 321 CP pour les professions qui y sont soumises — à vérifier), avocats et notaires(secret professionnel strict), médecins (données sensibles art. 5 nLPD). Tu sais que l'enjeu n'est pas d'interdire — les équipes utilisent déjà l'IA — mais d'encadrer.

3 DONNÉES

- Profession exacte et taille du cabinet (effectif, nombre de mandats)
- Usages IA actuels avoués ou constatés
- Outils existants : logiciel métier, GED, suite bureautique
- Exigences contractuelles clients déjà reçues (questionnaires sécurité, clauses)
- Assurance RC professionnelle : exclusions éventuelles liées à l'IA

4 CONTRAINTES

- Principe absolu : AUCUN document client original (comptes, contrats, actes, dossiers médicaux) dans une IA sans DPA et hébergement suisse — et même avec, anonymisation d'abord.
- Références légales (nLPD, CP 321, règles professionnelles EXPERTsuisse / FSA / FMH) marquées « à vérifier auprès de l'organisation professionnelle ».
- Le protocole tient sur 1 page : s'il faut 10 minutes pour anonymiser, personne ne le fera.
- Politique compatible avec la réalité : interdire sans alternative crée du Shadow AI.

+ MÉTHODE

Étape 1 — INVENTORIER : lister les usages IA réels du cabinet (rédaction, synthèse, analyse, traduction) sans jugement — l'inventaire honnête est la base.
Étape 2 — CLASSER : 3 niveaux de données — publiques / internes cabinet / couvertes par le secret professionnel — avec 3 exemples métier chacun.
Étape 3 — STATUER : pour chaque usage x niveau de données : autorisé / autorisé après anonymisation / outil souverain avec DPA / interdit.
Étape 4 — OUTILLER : formaliser le protocole d'anonymisation en 5 gestes (noms -> rôles, montants ronds si pertinent, lieux -> génériques, dates décalées si nécessaire, identifiants supprimés).
Étape 5 — PROUVER : préparer la réponse client — paragraphe type + clause pour lettres de mission.
Étape 6 — ANCRER : formation de 1 h, signature de la politique par chaque collaborateur, point IA en réunion trimestrielle.

+ EXEMPLE

Mauvaise anonymisation : « Boulangerie Dupont Sàrl à Carouge, CA 1,2 M, son employé M. Rossi... » -> secteur + lieu + montant exact suffisent à réidentifier(nLPD : donnée personnelle).
Bonne anonymisation : « PME artisanale alimentaire, Suisse romande, CA ~1 M, un collaborateur de production... » -> le conseil reste possible, la réidentification non.

+ RISQUES

- Client lui-même très identifiable(seule entreprise de son secteur dans le canton) -> anonymiser le secteur aussi, ou passer en outil souverain avec DPA.
- Collaborateur qui dicte des notes vocales contenant des noms -> les outils de transcription sont aussi de l'IA ; les inclure dans la politique.
- Stagiaires et auxiliaires de saison fiscale -> formation IA dès le 1er jour, pas « quand on aura le temps ».
- Demande client d'UTILISER l'IA sur son dossier (« analysez ça avec ChatGPT ») -> le consentement du client ne lève pas à lui seul les obligations professionnelles ; protocole identique.

5 FORMAT

LIVRABLE 3 parties : (1) Politique IA 4 pages — champ d'application, classification, tableau usages x données, outils approuvés, gouvernance et incidents ; (2) Protocole d'anonymisation 1 page affichable — les 5 gestes avec exemples avant/après ; (3) Kit client — paragraphe de réponse type (100 mots) + clause IA pour lettre de mission (à faire valider juridiquement).

03

L

Politique IA & protocole d'anonymisation cabinet

CAS D'USAGE

Les collaborateurs du cabinet utilisent déjà l'IA — parfois avec des extraits de comptes clients. Avant qu'un client ne pose LA question (« et mes données ? »), le cabinet formalise sa politique IA et son protocole d'anonymisation.

TOKENS	
Prompt	~250 tok
Données + contexte	~600 tok
Output	~600 tok

PROMPT PRÊT À COPIER-COLLER (SUITE)

sélectionner tout · Ctrl+A / Cmd+A

+ AUTO-CHECK

- 3 questions OUI avant de rendre :
1. Le protocole d'anonymisation est-il exécutable en < 3 minutes sur un cas réel type du cabinet ?
 2. Chaque usage interdit renvoie-t-il vers une alternative conforme nommée ?
 3. La clause client et les références légales portent-elles la mention « à valider juridiquement / à vérifier » ?

ROI ESTIMÉ

Évite une violation du secret professionnel (réputation, RC pro, sanction) ; transforme la question client « et mes données ? » en argument commercial.

SOUVERAINETÉ CH/EU

Swisscom Sovereign AI (Berne) pour tout ce qui touche aux mandats. La politique elle-même peut être rédigée sur Infomaniak (CH).

GARDE-FOU (ADVERSARIAL)

Validation par l'associé responsable + regard juridique sur la clause client. Signature de la politique par chaque collaborateur, stagiaires inclus.